

Les présentes Conditions Spécifiques de Vente (les « **CSV** ») s'appliquent aux services de l'offre « Wi-Fi Pro » de la gamme des prestations de Accès Internet proposées par Monaco Telecom SAM (ci-après « **MT** »). Les présentes conditions spécifiques viennent en complément des Conditions Générales de Vente Solutions Entreprise (« **CGV** ») qui s'appliquent au Service.

L'offre « Wi-Fi Pro » permet à l'entreprise souscrivant au Service (« **Client** ») de mettre à disposition de ses Utilisateurs Finaux un accès Wi-Fi incluant un portail captif personnalisable et des fonctionnalités d'identification des utilisateurs, conformément aux obligations légales et réglementaires applicables en Principauté de Monaco.

Elles s'appliquent à la fourniture d'une solution de réseau Wi-Fi étendu avec portail d'accès, bornes et switch à destination d'un accès public ou interne (ci-après « **Services** » ou « **Prestations** »).

Les présentes conditions spécifiques viennent en complément des Conditions Générales de Vente Solutions Entreprise (« **CGV Solutions Entreprise** » ou « **CGV** »). Les termes en majuscules ne faisant pas l'objet d'une définition à l'article 1 des CSV auront la signification donnée dans les CGV Solutions Entreprise.

Toute souscription à l'offre « Wi-Fi Pro » implique l'acceptation pleine et entière des présentes CSV par le Client.

1. Définitions : Les mots et expressions ci-après, utilisés au pluriel et/ou au singulier ont, dans le cadre des présentes, la signification globale suivante :

« **Offre Wi-Fi Pro** » : Solution de connectivité Wi-Fi destinée aux entreprises, incluant l'accès Wi-Fi, un portail captif personnalisable, des fonctionnalités d'identification des utilisateurs et la conservation des données de connexion ;

« **Utilisateur Final** » : Toute personne physique utilisant le service Wi-Fi mis à disposition par le Client, qu'il s'agisse d'un salarié, d'un client, d'un visiteur ou de tout tiers autorisé.

« **Portail Captif** » Désigne une interface logicielle de contrôle d'accès au réseau Wi-Fi, s'affichant automatiquement sur le terminal de l'Utilisateur Wi-Fi lors de sa tentative de connexion, et imposant, préalablement à l'accès au réseau et/ou à Internet, une ou plusieurs actions telles que l'acceptation de conditions d'utilisation, l'authentification, l'identification ou la collecte d'informations.

« **Données de connexion** » : Ensemble des données techniques et d'identification générées lors de l'utilisation du service Wi-Fi, incluant notamment les identifiants de connexion, dates et heures de connexion, adresses IP, caractéristiques des terminaux et données liées aux comptes utilisateurs.

« **Réglementation applicable** » : Ensemble des lois et règlements en vigueur en Principauté de Monaco, notamment la loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 et les dispositions relatives à la conservation des données et à l'identification des utilisateurs de services de communication au public en ligne.

« **SSID (Service Set Identifier)** » Désigne le nom d'identification d'un réseau sans fil (Wi-Fi), permettant à un terminal compatible de détecter, identifier et se connecter audit réseau. Le Client peut demander la modification du SSID une (1) fois par année calendaire.

« **Wi-Fi** » Désigne une technologie de communication sans fil conforme aux normes IEEE 802.11, permettant la transmission de données entre des équipements informatiques ou de télécommunication, au moyen d'ondes radio.

2. Objet : Les présentes CSV ont pour objet de définir les conditions techniques et modalités suivant lesquelles MT fournit au Client, pour ses besoins propres, un service de Wi-Fi développé. Le Service est dénommé « Wi-Fi Pro ».

Les présentes CSV prévaudront sur les CGV si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

3. Description du Service : Le Service offre des fonctionnalités de connexion et traçabilité des connexions au Wi-Fi.

L'offre « Wi-Fi Pro » a pour objet de permettre au Client :

- de fournir un accès Wi-Fi à ses Utilisateurs Finaux ;
- de satisfaire aux obligations légales d'identification des Utilisateurs Finaux ;
- de s'appuyer sur Monaco Telecom pour la conservation sécurisée des Données de Connexion.

4. Conservation des données

4.1 Nature des données conservées

Conformément à la Réglementation Applicable, Monaco Telecom conserve notamment :

- les identifiants de connexion ;
- les identifiants des abonnés ou comptes utilisateurs ;
- les caractéristiques techniques des terminaux ;
- les dates et heures de connexion et de déconnexion ;
- les informations liées aux comptes utilisateurs

4.2 Durée de conservation

Les Données de Connexion sont conservées pour une durée d'un (1) an, à compter de la date de la collecte, comme défini par la Réglementation Applicable, selon la nature des données concernées.

4.3 Sécurité et accès aux données

Monaco Telecom met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer :

- la sécurité et la confidentialité des données conservées ;
- leur intégrité ;
- leur extraction rapide en cas de réquisition des autorités judiciaires compétentes

5. Location d'une borne Wi-Fi

Dans le cadre de la fourniture du Service, la location d'au moins une borne Wi-Fi est requise pour le fonctionnement de la solution. La couverture peut être étendue avec jusqu'à trois bornes supplémentaires pour un total de 4 bornes constituant le réseau Wi-Fi. Le switch fourni par MT dans le cadre de la fourniture du Service est calibré pour accueillir jusqu'à 4 bornes.

Le Client est informé que le signal Wi-Fi sera émis en permanence, sans possibilité de définir par exemple des horaires d'émission.

6. Options au catalogue de prix

6.1 Rapport mensuel d'utilisation

Un rapport mensuel d'utilisation sera envoyé à l'adresse de contact du compte Client chaque mois, avec les informations suivantes :

- Nombre total de sessions
- Nombre de sessions simultanées
- Evolution de la durée moyenne des sessions
- Répartition du nombre de sessions en fonction du jour de la semaine
- Répartition de la durée des sessions en fonction du jour de la semaine
- Répartition du nombre de sessions en fonction de l'heure du jour
- Répartition de la durée moyenne des sessions en fonction de l'heure du jour
- Répartition du nombre de sessions par mode d'authentification
- Répartition des sessions par profil
- Répartition du nombre de sessions par zone d'entrée

6.2 SSID supplémentaire

Le Client peut demander la création d'un SSID supplémentaire. Il devra fournir le nom de SSID souhaité ainsi que le mot de passe sécurisé. Le Client peut demander jusqu'à 2 SSID supplémentaires.

6.3 Personnalisation du Portail Captif

Dans le cadre de l'offre « Wi-Fi Pro », le Client peut personnaliser le Portail Captif selon les modalités suivantes :

- Logo du Client : fourni par le Client obligatoirement au format vectoriel. Le logo sera positionné à un emplacement prédéfini et constant sur le portail.

-Police de caractères : applicable à l'ensemble des mentions textuelles du portail, à l'exception du logo Monaco Telecom. La police doit être fournie par le Client sous un format compatible.

-Couleur de fond : fournie par le Client au format hexadécimal.

-Couleur de police : fournie par le Client au format hexadécimal.

Le Client garantit disposer de l'ensemble des droits nécessaires sur les éléments fournis (logos, polices, chartes graphiques). Monaco Telecom ne saurait être tenue responsable de toute réclamation de tiers fondée sur l'utilisation de ces éléments.

7. Profils Wi-Fi

Au travers du Service MT Wi-Fi Pro, le Client pourra fournir à ses Utilisateurs un accès internet Wi-Fi public, ou en interne un accès internet Wi-Fi privé.

Dans les deux cas il peut personnaliser le nom du SSID, et bénéficiera d'un nombre maximum de 100 connexions simultanées. L'authentification au portail pourra se faire via les réseaux sociaux Google, Facebook et X.

7.1 Profil Wi-Fi Guest

La configuration spécifique de ce profil attribue 20 Mbps de bande passante par Utilisateur, et une durée de conservation des adresses MAC des équipements connectés de 24 heures à compter de la première connexion.

Le SSID peut être protégé par une clé de cryptage personnalisable, ou ouvert sans clé de cryptage, accessible pour toute personne arrivant à se connecter au réseau Wi-Fi et en acceptant les CGU via le Portail.

Le Client pourra au choix demander une authentification au portail avec nom, prénom, adresse e-mail de l'Utilisateur, ou bien une simple acceptation des CGU sans identification préalable.

7.2 Profil Wi-Fi Corporate

La configuration spécifique de ce profil attribue 100 Mbps de bande passante par Utilisateur, et une durée de conservation des adresses MAC des équipements connectés de 365 jours à compter de la première connexion.

Le SSID sera obligatoirement protégé par une clé de cryptage personnalisable, elle sera demandée à chaque connexion ainsi qu'un identifiant de connexion personnalisable.

8. Obligations et responsabilités de MT :

- Fournir le Service conformément aux présentes CSV,
- Maintenir en état de fonctionnement l'infrastructure physique hébergeant le Service du Client,
- Intervenir en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du Service par le Client,
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession,
- Garantir la confidentialité des Données du Client, conformément aux obligations légales et réglementaires applicables en Principauté de Monaco, sous réserve de la bonne configuration par ce dernier des accès liés au Service conformément aux dispositions des présentes.

9. Mises en garde – Limites de l'offre Wi-Fi Pro

9.1 Toute demande d'intervention de MT du Client autre que le traitement des incidents ou en dehors du cadre spécifié dans ce document fera l'objet d'une étude préalable de faisabilité technique et d'une proposition commerciale spécifique. Aucune intervention ne pourra être effectuée sans validation et approbation du Client du devis soumis par MT.

9.2 MT se réserve la possibilité de refuser des demandes du Client qu'elle considérerait comme étant incompatibles avec le Service.

9.3 Dans le cadre de la fourniture du Service, le Client est informé que MT ne peut garantir la bonne délivrance du courrier électronique envoyé via le Service par le Client ou l'un des utilisateurs du Service, lorsque la taille du message est supérieure à la taille standard utilisée

par les fournisseurs de service de messagerie électronique à savoir 10 mégaoctets (mo).

En cas de corruption ou de mauvaise manipulation ou configuration des Services par le Client, une prestation de restauration ou de remise à niveau pourra être proposée au Client. Le détail et les tarifs de cette prestation pourront être fournis par MT à la demande du Client.

9.4 Le Client est informé que la mise en service des Prestations peut être conditionnée à la conformité de l'usage des Services par le Client et à certains prérequis techniques définis par MT à la signature du Bon de Commande. MT se réserve la possibilité de limiter les caractéristiques techniques d'accès au Service et notamment les débits de transfert des fichiers, les modalités d'accès à la plateforme ou encore de bloquer tout accès provenant de réseaux ou d'adresses IP considérés comme non sécurisés ou malveillants.

9.5 Dans le cadre de l'offre « Wi-Fi Pro », Monaco Telecom met en œuvre des mécanismes de filtrage d'URL et de catégories de contenus, destinés à :

- assurer la sécurité du réseau et des Utilisateurs Finaux ;
 - prévenir les usages illicites ou contraires à la Réglementation Applicable ;
 - répondre aux exigences de protection des systèmes d'information.
- À ce titre, l'accès à certains types de sites internet ou de contenus en ligne peut être bloqué, limité ou restreint, de manière automatique ou dynamique, via la solution Wi-Fi Pro.

Sans que cette liste soit exhaustive, le filtrage peut concerner notamment :

- les sites à caractère illicite ou manifestement contraire à l'ordre public ;
- les contenus à caractère violent, haineux, discriminatoire ou pornographique ;
- les sites favorisant des activités frauduleuses, malveillantes ou criminelles ;
- les plateformes identifiées comme vecteurs de logiciels malveillants, de phishing ou d'attaques informatiques ;
- tout autre type de site ou de service en ligne identifié comme présentant un risque pour la sécurité, la conformité réglementaire ou l'intégrité du réseau.

Monaco Telecom se réserve le droit d'adapter, de faire évoluer ou de mettre à jour les règles de filtrage, sans préavis, afin de tenir compte des évolutions technologiques, réglementaires ou des menaces identifiées.

Le Client reconnaît et accepte que :

- le filtrage mis en œuvre constitue une mesure de prévention,
 - il ne saurait garantir une protection absolue contre l'accès à l'ensemble des contenus illicites ou inappropriés,
 - certains sites ou services peuvent être bloqués par erreur ou, inversement, rester accessibles malgré les mécanismes de filtrage.
- 4.4** Le client est informé que le Service fonctionne uniquement avec un lien FTTH Monaco Telecom, qu'il soit dédié ou non à cet usage.
- Le Client reconnaît être informé que :
- Le Client est seul responsable de l'usage du Service par les Utilisateurs Finaux ,
 - Le Client garantit être l'administrateur du nom de domaine utilisé pour le Portail le cadre des Services pour toute la durée de ces derniers.
 - Le Client pourra faire toute remontée utile afin de procéder à des ajustements éventuels afin de faire évoluer le produit Cloud Mail by MT,
 - Le Client est seul et entièrement responsable des Données, de leur exploitation et de l'utilisation des Services,
 - L'utilisation de manière avérée de la technique du spamming sur le réseau Internet, entraînera sans préavis l'interruption du service et la résiliation des présentes,
 - Le Client s'engage à veiller à la sécurité de ses données ainsi qu'à la gestion des accès correspondant à chacun des Comptes allouées aux utilisateurs conformément aux pratiques, règles et obligations

légales applicables en la matière en particulier en Principauté de Monaco.

De façon générale, MT fera ses meilleurs efforts pour assurer, en conformité avec les usages professionnels et les règles de l'art, la fourniture du Service, sa continuité et ses performances.

10. Arrêt du Service : L'offre Wi-Fi Pro peut être résiliée après la date de fin d'engagement mentionnée au Bon de Commande, par notification écrite ou par message électronique au contact commercial ou technico-commercial MT tel que mentionné au Bon de Commande, au plus tard quinze (15) jours avant la fin du mois. La résiliation sera effective le dernier jour du mois calendaire en cours.

11. Information des Utilisateurs Finaux

Les Utilisateurs Finaux doivent accepter les Conditions d'Utilisation de Service en se connectant au Portail.

Les Conditions d'Utilisation de Service est un document proposé par MT, qui peut être modifié et personnalisé à la demande du Client (hors paramètres techniques).

12. Conditions Financières

12.1 Le Client peut consommer le Service en autonomie, dans la limite des ressources qui lui ont été allouées et précisées au Bon de Commande. Les éventuelles options de l'offre Cloud Mail by MT souscrites par le Client seront facturées selon leurs conditions en vigueur au jour de la commande. La période de référence est le mois calendaire plein.

12.2. Modification de prix : Le Client déclare être informé et accepte que les tarifs des Services puissent être révisés, de plein droit et sans formalités, conformément aux CGV Solutions Entreprise de MT.

12.3. Modalités de paiement : Le Client s'engage à régler les factures dans le délai de trente (30) jours suivant la date de facturation telle que mentionnée sur les factures.

13. Durée du Contrat

13.1 Le présent Contrat entre en vigueur à compter de la signature du Bon de Commande par le Client. Il est conclu pour la durée initiale (ci-après désignée: « Durée Initiale ») mentionnée au Bon de Commande.

13.2. A l'issue de la Durée Initiale, le Contrat sera tacitement renouvelé pour une durée indéterminée (ci-après désignée: Période de Reconduction).

13.3. Chaque Partie peut dénoncer le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre Partie, en respectant un préavis minimal de 1 (un) mois avant l'expiration de la Durée Initiale ou de la Période de Reconduction en cours.

14. Suspension / Résiliation

14.1. Il est expressément convenu entre les Parties que MT peut, sans notification préalable et sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée décider de suspendre la fourniture de tout ou partie du Service dans les cas suivants :

- si elle dispose de raisons légitimes de penser que le Client utilise ou tente d'utiliser frauduleusement le Service, de manière détournée et/ou que l'usage qu'il fait du Service est contraire aux lois et règlements applicables ,
- sur demande de toute autorité habilitée ,
- en cas de suspicion ou d'incident de sécurité pouvant impacter le Service ou l'Infrastructure de MT,
- en cas d'utilisation du Service à des fins de spamming.

14.2. Dans le cas où la violation contractuelle est d'une nature ou d'une gravité telle, qu'il ne peut y être remédié, la résiliation pourra intervenir sans mise en demeure préalable, par le simple envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception qui produira effet quinze (15) jours après sa date de première présentation.

14.3. Nonobstant ce qui précède, le Contrat peut être résilié immédiatement et de plein droit par MT, sans indemnité au profit du Client, moyennant notification par LRAR, en cas de cessation d'activité du Client pour quelque cause que ce soit.

14.4. En cas de résiliation pour quelque cause que ce soit, le Client devra immédiatement, à ses frais, et sans qu'il en résulte aucun droit à indemnité pour lui :

- Remettre à MT les documents de toute nature, supports techniques, les équipements et plus généralement l'ensemble des éléments en sa possession et dont il ne dispose d'aucun droit de propriété, concernant le Service
- Cesser d'utiliser tout signe distinctif, de quelque nature qu'il soit, dont il aurait pu se prévaloir en application du Contrat ;
- Procéder à la désinstallation et à la récupération des Données au plus tard à la prise d'effet de la résiliation, tout accès étant coupé à cette date. A défaut de retrait à cette échéance, MT se réserve le droit de procéder, aux frais du Client, à la désactivation de ses droits d'accès et à l'effacement complet de ses Données.